

**MODIFICATION N<sup>O</sup> 1 DATÉE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016  
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 6 MAI 2016**

**à l'égard du fonds suivant :  
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE**

**(le « Portefeuille »)**

Par les présentes, la notice annuelle datée du 6 mai 2016 (la « **notice annuelle** ») portant sur les parts du Portefeuille est modifiée de la manière décrite ci-après. À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies dans les présentes, les expressions importantes utilisées dans la présente modification n<sup>o</sup> 1 ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

**1. Introduction**

La notice annuelle est modifiée par les présentes pour donner avis que les organismes de réglementation ont approuvé la fusion du Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance avec le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré (la « **fusion** »). Le gestionnaire a l'intention de mettre la fusion en œuvre vers le 8 juillet 2016. Au moment de la mise en œuvre de la fusion, le gestionnaire changera le nom du fonds prorogé, soit le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré, pour Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base. En conséquence, avec prise d'effet vers le 8 juillet 2016, les modifications techniques indiquées ci-après sont apportées à la notice annuelle.

**2. Fusion**

- a) Toutes les mentions de Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance sont supprimées.
- b) La rangée concernant le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance dans le tableau à la page 1 est supprimée.
- c) La note de bas de page 4 à la page 1 est supprimée en entier.
- d) Le paragraphe qui concerne la fusion à la page 3 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

« Le 8 juillet 2016, le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance a fusionné avec le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré. Suivant la fusion, le nom du Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré a été changé pour Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base. »

- e) La mention « Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré (qui sera renommé Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base) » qui figure à la page couverture et à la couverture arrière de la notice annuelle est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base (auparavant, Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré) ».

- f) Toutes les autres mentions de « Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré » dans la notice annuelle sont supprimées et remplacées par « Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base ».
- g) Toutes les mentions de « Portefeuille d'actions canadiennes modéré » dans la notice annuelle sont supprimées et remplacées par « Portefeuille d'actions canadiennes de base ».
- h) À la sous-rubrique « Les Portefeuilles BMO privé » à la page 1 de la notice annuelle, le premier paragraphe qui suit le tableau qui commence à la page 1 de la notice annuelle est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Chaque Portefeuille est une fiducie de fonds commun de placement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie (la « **déclaration de fiducie** ») en date du 15 mai 1997, modifiée et mise à jour le 20 février 1998. La déclaration de fiducie a été modifiée le 4 janvier 1999 (pour ajouter de nouveaux fonds), le 28 juin 2000 (pour ajouter de nouveaux fonds), le 5 décembre 2001 (pour permettre la distribution de titres en portefeuille aux porteurs de parts des Portefeuilles, pour permettre aux Portefeuilles d'effectuer des remboursements de capital, pour changer la désignation de certains Portefeuilles et pour modifier les objectifs de placement du Portefeuille d'actions canadiennes de croissance et du Portefeuille d'actions canadiennes modéré en vue de refléter leurs objectifs de placement actuels), le 7 janvier 2002 (pour changer la désignation de certains Portefeuilles), le 1<sup>er</sup> mars 2002 (pour ajouter un nouveau fonds et pour changer la désignation des Portefeuilles), le 1<sup>er</sup> novembre 2002 (pour ajouter un nouveau fonds), le 10 juillet 2003 (pour corriger une ambiguïté), le 26 octobre 2004 (pour corriger une ambiguïté), le 5 avril 2005 (pour permettre la nomination de dirigeants), le 1<sup>er</sup> novembre 2005 (pour ajouter un nouveau fonds), le 1<sup>er</sup> février 2006 (pour ajouter de nouveaux fonds), le 29 septembre 2006 (pour ajouter de nouveaux fonds), le 6 février 2007 (pour tenir compte d'un comité d'examen indépendant), le 18 septembre 2007 (pour changer la désignation et les objectifs de placement du Portefeuille de revenu diversifié (maintenant le Portefeuille de rendement diversifié), qui s'appelait auparavant le Portefeuille diversifié de fiducies BMO Harris, pour leur substituer ses objectifs de placement actuels), le 25 septembre 2009 (pour fusionner certains fonds), le 24 septembre 2010 (pour fusionner certains fonds), le 1<sup>er</sup> octobre 2012 (pour modifier les frais payables par les Portefeuilles de

façon à ajouter les frais de sous-conseils), le 26 octobre 2012 (pour changer la désignation du Portefeuille spécial d'actions internationales BMO Harris pour Portefeuille spécial d'actions américaines et modifier ses objectifs de placement), le 25 janvier 2013 (pour changer la désignation du Portefeuille canadien de revenu d'obligations BMO Harris pour Portefeuille canadien d'obligations à court terme BMO Harris et la désignation du Portefeuille canadien d'obligations à rendement global BMO Harris pour Portefeuille canadien d'obligations à moyen terme BMO Harris), le 2 février 2015 (pour changer la désignation des Portefeuilles en remplaçant « Harris » par « privé » et en apportant certains autres changements) et le 8 juillet 2016 (pour fusionner le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance avec le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré et changer le nom du Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes modéré pour Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base.) »

## ATTESTATION DU

### PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE

La présente modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, avec la notice annuelle datée du 6 mai 2016 et le prospectus simplifié daté du 6 mai 2016, modifié par la modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE DU 1<sup>er</sup> juin 2016

*(signé) « Elizabeth Dorsch »*

Elizabeth Dorsch  
Chef de la direction  
Société de fiducie BMO

*(signé) « Thomas Burian »*

Thomas Burian  
Chef des finances  
Société de fiducie BMO

#### **Au nom du conseil d'administration de la Société de fiducie BMO**

(en qualité de fiduciaire du Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance)

*(signé) « Myra Cridland »*

Myra Cridland  
Administratrice

*(signé) « Rebecca Tascona »*

Rebecca Tascona  
Administratrice

## ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

### DU PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE

La présente modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, avec la notice annuelle datée du 6 mai 2016 et le prospectus simplifié daté du 6 mai 2016, modifié par la modification no 1 datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE DU 1<sup>er</sup> juin 2016

*(signé) « Richard B. Mason »*  
\_\_\_\_\_  
Richard B. Mason  
Chef de la direction  
BMO Gestion privée de placements inc.

*(signé) « Krista White »*  
\_\_\_\_\_  
Krista White  
Chef de la direction financière  
BMO Gestion privée de placements inc.

**Au nom du conseil d'administration de BMO Gestion privée de placements inc.**  
(le gestionnaire et promoteur du Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de croissance)

*(signé) « Myra Cridland »*  
\_\_\_\_\_  
Myra Cridland  
Administratrice

*(signé) « Daniel Thériault »*  
\_\_\_\_\_  
Daniel Thériault  
Administrateur